



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## emblèmes

Question écrite n° 108528

## Texte de la question

M. Éric Raoult souhaite attirer l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la présence du drapeau national dans les aéroports. En effet, à l'image des États-Unis et d'autres pays anglo-saxons mais aussi de bien d'autres nations dans le monde, il pourrait s'avérer utile et judicieux de demander aux autorités gérant nos aéroports d'y placer dans les entrées un immense drapeau national. Ce drapeau tricolore serait ainsi une reconnaissance patriotique et non nationaliste qui serait ainsi un hommage à notre nation et à la République pour nos compatriotes comme pour l'ensemble des étrangers en transit ou en visite dans notre pays. Ce drapeau serait aussi un moyen de rappeler que des personnels de navigation, très nombreux, ont parfois donné leur vie pour desservir le monde entier depuis de nombreuses générations de pilotes et de mécaniciens. Ces drapeaux seraient par ailleurs très appréciés de la population qui fréquente ces aéroports, que ce soient ceux de Roissy ou d'Orly, de province ou d'outre-mer. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette question.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 108528

**Rubrique :** Décorations, insignes et emblèmes

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** écologie, développement et aménagement durables

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 octobre 2006, page 11261